

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 4 avril 2017 à 19 h à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Raymond Blais, Robert Gaudette, Nicolas Malette et Lise Crêtes
Absent: Philippe Labelle, absence motivée.

Formant quorum sous la présidence de la maire, Chantal Lamarche, Cynthia Emond directrice adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

2017-04-59

Ouverture de la séance

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance régulière soit ouverte.

Adoptée unanimement.

2017-04-60

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale avec l'ajout des mots « Maison de la Famille » au point 2.2 et l'ajout des points 2.8 Don de toile et 2.9 Balises routières.

Adoptée unanimement.

2017-04-61

Adoption du procès-verbal

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017.

Adoptée unanimement.

2017-04-62

Adoption des comptes payés et à payer et les rapports des revenus et dépenses au 31 mars 2017

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que les rapports des états des activités financières les listes des comptes payés (**152 212.65\$**) et à payer (**106 832.21\$**) soient approuvées. Les factures ont été vérifiées par les conseillers, **Robert Gaudette et Raymond Blais**. Les comptes payés, le rapport des journaux de salaires, les rapports des états des activités financières, les comptes à payer et le rapport financier (bilan) au 31 mars 2017.

Adoptée unanimement.

2017-04-63

Acceptation et engagements - plan de mise-en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé

Projet de schéma révisé de couverture de risques de la MRC Vallée-de-la-Gatineau. Avis de la municipalité de Cayamant concernant le plan de mise en œuvre relatif à son territoire

ATTENDU QU'en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, un schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

ATTENDU QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a adopté le 16 août 2016 une résolution dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

ATTENDU QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC Vallée-de-la-Gatineau sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre;

ATTENDU QUE chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que de son engagement à le respecter et à le réaliser.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que :

La municipalité de Cayamant donne un avis favorable aux propositions de la MRC Vallée-de-la-Gatineau contenues dans le plan de mise en œuvre concernant son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise œuvre applicable à son territoire.

Adoptée unanimement.

2017-04-64

Nomination de Chantal Lamarche à la table de pédiatrie sociale de la Maison de la Famille Vallée-de-la-Gatineau

ATTENDU QUE la Vallée-de-la-Gatineau se dotera d'une table de pédiatrie sociale, échelonnée sur un an et composée de gestionnaires, médecins, élus et intervenants;

ATTENDU QUE cette table se penchera sur des réflexions touchant le développement social de l'enfant tel le stress, les critères de vulnérabilités et toutes zones grises reliées au développement;

ATTENDU QUE cette table se déplacera et donnera des services sur l'ensemble du territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU QUE ce projet est le premier du genre au Québec;

ATTENDU QUE Mme Chantal Lamarche a été approchée pour en faire partie;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la Municipalité appui et accepte que Mme Chantal Lamarche soit membre de la Table de pédiatrie sociale de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée unanimement.

2017-04-65

Demande de subvention 2017-2018 du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal de la députée

Le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que la Municipalité dépose une demande de subvention auprès de Mme Stéphanie Vallée, ministre de la Justice et Procureure générale, et ministre responsable de la région de l'Outaouais, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour des travaux sur les chemins Bellevue, de la Montagne, Petit-Cayamant et Patterson.

Adoptée unanimement.

2017-04-66

Embauches employés saisonniers 32-43 et 32-64

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu de faire l'embauche, pour la saison estivale, des employés saisonniers, portant les numéros 32-43 et 32-64 du 23 mai 2017 à une date de fin à déterminer selon les besoins du service de voirie municipale.

Adoptée unanimement.

2017-04-67

Employé 32-02

ATTENDU QUE pour des raisons justifiables et connues de la Municipalité, l'employé 32-02 est absent de son travail depuis plus de 2 ans;

ATTENDU QUE le contrat de travail prévoit cette situation particulière;

ATTENDU QUE l'employé a été avisé par écrit en date du 20 février 2017, de la fin de son lien d'emploi avec la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'entériner et constaté par résolution l'état du dossier de l'employé 32-02 ce qui met un terme au lien d'emploi de l'employé 32-02 avec la Municipalité, tel que le stipule son contrat de travail-Manuel de l'employé.

Adoptée unanimement.

2017-04-68

Demande d'utilisation de la Plage par le Club de Chasse et Pêche de Cayamant

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la part du Club de Chasse et Pêche de Cayamant;

ATTENDU QUE le Club de Chasse et Pêche de Cayamant demande l'accord de la Municipalité afin d'organiser un Pique-Nique familial à la plage publique le 26 août 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité soutient les activités aux aspects rassembleurs sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite que ses citoyens entretiennent des liens solides et amicaux;

ATTENDU QUE l'endroit est un endroit public;

ATTENDU QUE la Municipalité est soucieuse de son environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité possède des bacs à ordures et recyclage supplémentaire pour ce genre d'activité;

ATTENDU QUE la Municipalité possède des tables de pique-nique;

ATTENDU QUE cette organisation s'engage à remettre les lieux propres à la suite de cette activité, soit le lendemain;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que la Municipalité donne son accord et accepte que le Club de Chasse et Pêche organise son pique-nique familial à la plage publique. Il est également résolu que la Municipalité prête des équipements d'hygiène et les tables de pique-nique, demande le nettoyage des lieux dès le lendemain et soutien l'organisation pour tout permis nécessaire, le cas échéant.

Adoptée unanimement.

2017-04-69

Acceptation des règles de fonctionnement de «l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais»

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac, Val-des-Monts, Low, Kazabazua et Lac Sainte-Marie, ainsi que la Municipalité régionale de Comté de Papineau et les municipalités de Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Lochaber Canton, Lochaber-Partie-Ouest, Mayo, Montebello, Montpellier, Mulgrave et Derry, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Émile-de-Suffolk, Saint-Sixte, Thurso et Val-des-Bois acceptent l'adhésion à l'entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune, de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des municipalités de : Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ;

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant reconnaît la nécessité de prévoir, par résolution, les règles de fonctionnement de ladite entente ;

ATTENDU QUE toutes ces règles de fonctionnement ont faites l'objet de discussions et ont été acceptées par toutes les parties concernées par ladite entente;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, NICOLAS MALETTE, **PROPOS ET il est RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte, par la présente, les règles de fonctionnement énoncées à l'Annexe 'A' jointe à la présente résolution comme en faisant partie intégrante.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité de Cayamant, l'Annexe 'A' confirmant l'acceptation des règles de fonctionnement qui y sont mentionnées.

Adoptée unanimement.

2017-04-70

Don d'une toile peinte par Guy Laliberté – par Suzanne Éthier

ATTENDU QUE Suzanne Éthier désire faire un don d'une toile peinte par M. Guy Laliberté (1950-60) afin que celle-ci fasse partie du patrimoine de Cayamant;

ATTENDU QUE la Municipalité est très heureuse de recevoir ce don et s'engage à l'installer dans la salle communautaire;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que la Municipalité accepte ce don, s'engage à l'installer dans la salle et remercie sincèrement Mme Éthier pour ce don.

Adoptée unanimement.

2017-04-71

Installation de balises routières- pour la sécurité

ATTENDU QUE la Municipalité travaille depuis 2 ans sur la sécurité routière sur ces chemins où la limite de vitesse est de 50km/h;

ATTENDU QUE nous voulons réduire la vitesse des véhicules pour accroître la sécurité sur notre territoire;

ATTENDU QUE nous avons fait plusieurs recherches et que ce genre d'installation (des poteaux avec écriteaux 50km/h) est utilisé sur plusieurs territoires (Gatineau, Maniwaki, Messines, Blue Sea) ;

ATTENDU QUE les balises Ped-Zone seront installées au nombre de 7; 1 sur le chemin Monette, 3 sur la rue Principale, 1 sur Patterson, 1 sur Lac-à-Larche et 1 sur le chemin Petit-Cayamant;

ATTENDU QUE nous avons fait des recherches de prix et photos;

ATTENDU QUE le prix est de 3460\$ plus taxes et transports;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que la Municipalité achète et installe les 7 poteaux Ped-Zone au prix de 3460\$ plus les taxes et frais de transport applicables pour les fins de sécurité sur les chemins mentionnés ci-haut.

Adoptée unanimement

CORRESPONDANCES

1. Projet de loi 102 (Loi sur la Qualité de l'Environnement);
2. Subvention accès aux plans d'eau – jusqu'à 40% d'un maximum de 45000\$.

INFORMATION DE LA MAIRESSE

1. Inauguration de la Génératrice le 21 avril 2017 à 14h- invitation;
2. Bilan positif des premiers répondants - après 6 mois;
3. Surface multifonctionnelle- appel d'offres- sera réalisé cet été;
4. Ratio déchets 8.2 à 2.9 de 2012-2016;
5. Rinçage d'embarcation qui était en pause, repartira cet été – libre-service - pour tous nos plans d'eau – à suivre pour les modalités d'utilisation;

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

2017-04-72

Fermeture et levée de l'assemblée

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que la présente séance soit levée à 19h25.

Adoptée unanimement.

Chantal Lamarche
Mairesse

Cynthia Emond
Directrice adjointe/secrétaire-trésorière adjointe

Approbation de la Mairesse

Conformément à l'article 161, du Code municipal, la mairesse n'est pas tenue de voter. Par contre, par la présente approbation, la mairesse déclare avoir participé aux prises de décisions et qu'elle approuve toute un chacune des résolutions prises lors de la présente séance de conseil.

Chantal Lamarche, mairesse